

VAUDEVANT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 DÉCEMBRE 2021

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 10 décembre 2021.

Présents : Mathilde Bourret - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Nicolas Carpentier - Denis Mandon - Éric Roche - Simon Rosant - Romain Serpenet

Absents excusés : Hervé Besson (pouvoir à Laëtitia Bourjat) - Françoise Deschamps (pouvoir à Laëtitia Bourjat)

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19H00 à 21H00 ;

Madame Mathilde Bourret est désignée secrétaire de séance.



Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 7 octobre 2021

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 7 octobre 2021 est adopté.

Les membres du conseil municipal présentent leurs condoléances à Mathilde Bourret pour le décès de son grand-père.

1. Coordination générale

R.I.F.S.E.E.P. :

Madame le Maire propose au conseil municipal de mettre le R.I.F.S.E.E.P. (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) en place au le 1^{er} janvier 2022. Madame le Maire donne lecture du projet de délibération. (Délibération 2021/0037)

Secrétariat de mairie :

Madame le maire rappelle que la secrétaire de mairie a effectué un remplacement à la mairie de Saint Félicien et que celui-ci est maintenant terminé.

Finances communales :

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget 2021. Il s'agit d'un mouvement de crédit pour combler un dépassement de 0.18€ ainsi qu'un changement d'imputation. (Délibération 2021/0036)

Madame le Maire fait le point sur les subventions reçues et à recevoir pour les divers travaux d'investissement (Mises aux normes et rénovations des bâtiments, Aménagement urbain, Rénovation thermique, Projet Pervençères, Projet de construction de la halle cour de l'ancienne école...

Location gîte :

Une famille habitant la commune doit faire des travaux dans son logement. Elle sollicite la commune pour louer le gîte d'étape pendant ces travaux qui auraient lieu de février à mai 2022.

Le conseil municipal décide de fixer à titre exceptionnel une location mensuelle du gîte pour la somme de 200€ par mois plus les charges d'électricité et d'eau. (Délibération 2021/0041)

Points divers :

- La commune a été assignée au tribunal de proximité d'Annonay pour une contestation de refus d'inscription sur les listes électorales. La requérante a été déboutée.
- La procédure relative à la rétrocession d'un terrain à la commune de Vaudevant (cession à l'euro symbolique) suite à la signature d'un protocole d'accord transactionnel n'est toujours pas réglée.
- L'assistant juridique de la commune à été sollicité pour apporter une réponse à sollicitation d'administrés sur une procédure d'échange de terrain et au niveau de l'entretien d'un chemin rural.

2. Bâtiments

Salle communale :

L'application d'un vernis intumescent sur les portes en bois de châtaigner de la salle communale a été faite. Il n'y a pas d'obligation de passage de la commission de sécurité du fait de son reclassement et du rapport de l'APAVE.

Salle des fêtes :

Les travaux d'aménagement, de mise en conformité et de rénovation thermique sont maintenant totalement terminés dans la salle des fêtes.

Salle des archives :

L'entreprise Fombonne a été sollicitée pour établir un devis concernant les travaux de rénovation thermique de la salle des archives.

3. Urbanisme

Chantier de Pervençhères :

Le chantier pour l'aménagement et la construction de maisons de location à Pervençhères a débuté.

La régularisation foncière permettant de faciliter l'accès à cette parcelle a été signée.

Halle cour de l'ancienne école :

Le choix du style de halle ayant été pris lors du précédent conseil, le cabinet Geoa prépare le dossier pour le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme de ce projet.

4. Voirie/cimetière

Cimetière :

Des concessions échues ont été renouvelées. Un tableau récapitulatif est mis à jour régulièrement.

Voirie :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de reconduire le marché de voirie par courrier pour l'année 2022 et d'en informer la Trésorerie et l'entreprise EVTP.

5. Aménagement urbain

Abribus :

Les conseillers municipaux, prépareront la dalle en béton qui permettra à la Région AURA de fixer l'abribus.

Madame le Maire remercie les élus qui ont mis en place les décorations de Noël. La dépose est prévue pour le 6 janvier 2022 après-midi.

Les charrues et les sculptures en bois « sur les pas de Marie Mourier » ont été installées par l'employé communal et les élus. De plus, la signalétique concernant le sentier d'interprétation (pas au sol) a été effectuée par Arche aggro.

6. Eau/Assainissement

Réseau d'assainissement collectif :

Malgré quelques difficultés dues au dénivelé et sous réserves des autorisations de passage des propriétaires concernés, le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif pourrait débuter courant 2022.

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services Eau potable, Assainissement Collectif et Non collectif 2020 :

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité des services Eau potable,

Assainissement Collectif et Non collectif 2020 remis par l'Unité eau et assainissement de la communauté d'agglomération Arche Agglo.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport, sans réserves, ni remarques particulières. (Délibération 2021/0040)

7. Information, animation

Bulletin municipal :

Le bulletin municipal sera publié dans la deuxième quinzaine du mois de janvier 2022. En raison de l'épidémie de Covid-19, le conseil municipal n'est pas en mesure d'organiser la cérémonie des vœux cette année encore.

Ardéchoise :

Le nouveau bureau de l'Ardéchoise est place et le conseil municipal espère vivement qu'elle puisse avoir lieu en 2022.

Les membres du conseil propose d'associer les enfants de la commune à la décoration du village.

Commerce ambulant Place des cerises :

Le véhicule du commerce ambulant qui s'arrête le mercredi matin de 10h à 12h sur la Place des cerises est actuellement en cours d'aménagement. Celui-ci reprendra sa tournée au printemps 2022.

8. Affaires scolaires

Demande de subvention pour classes découvertes :

L'école publique et l'école privée de Saint-Félicien envisagent toutes deux d'organiser des classes découvertes en 2022. Des demandes d'aides financières ont été déposées en mairie par ces deux écoles à raison de 11€ par enfant et par nuitée. Le conseil municipal valide la demande de l'école publique et celle de l'école privée de Saint Félicien. (Délibérations 2021/0038 et 2021/0039)

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.

Date d'affichage : 23 décembre 2021